

Article

« La sexualité, l'institution psychiatrique et la normalisation du malade mental »

André Dupras

Santé mentale au Québec, vol. 2, n° 2, 1977, p. 45-58.

Pour citer la version numérique de cet article, utiliser l'adresse suivante :

<http://id.erudit.org/iderudit/030020ar>

Note : les règles d'écriture des références bibliographiques peuvent varier selon les différents domaines du savoir.

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter à l'URI <http://www.erudit.org/documentation/eruditPolitiqueUtilisation.pdf>

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche. Érudit offre des services d'édition numérique de documents scientifiques depuis 1998.

Pour communiquer avec les responsables d'Érudit : erudit@umontreal.ca

La sexualité, l'institution psychiatrique et la normalisation du malade mental

André Dupras

Le choix de notre sujet d'étude est motivé par la relation curieuse qui existe entre la sexualité et l'institution. En prenant le geste sexuel comme référence, il ne semble pas exister de relation entre ces deux réalités. La sexualité est défendue et excluse des institutions d'éducation ou de réhabilitation. L'épuration de la sexualité de nos grandes institutions comme l'école, l'hôpital psychiatrique et la prison met en question la pertinence de notre sujet. Pourquoi s'attarder à l'étude des relations entre la sexualité et l'institution si la sexualité demeure à la porte de l'institution, si elle existe en autant qu'elle est hors les murs ? Notre intérêt pour cette question s'est développé à partir de nos interrogations sur l'exclusion de la sexualité de l'institution pédagogique et thérapeutique. Dans cet article, nous nous proposons premièrement de repérer le statut de la sexualité dans les institutions pédagogiques, deuxièmement d'examiner les dispositifs du contrôle de la sexualité et troisièmement d'esquisser une interprétation globale des liens entre la sexualité et l'institution.

L'auteur est responsable de la recherche au Conseil du Québec de l'Enfance exceptionnelle. (CQEE)

DU STATUT DE LA SEXUALITE DANS LES INSTITUTIONS

Il est devenu un cliché de dire que les institutions humaines tendent à exclure la sexualité. Cette observation quotidienne fut depuis fort longtemps remarquée par Freud (1916) qui affirmait la nécessité d'individualiser les rapports amoureux et de les tenir hors des organisations. Si cette mise en garde n'est pas respectée, la formation collective est menacée. Analysons comment cette directive fut appliquée à l'asile et à l'école.

1. LA SEXUALITE A L'INSTITUTION PSYCHIATRIQUE

Un moment important du traitement de la folie, comme le souligne Michel Foucault (1972) dans le chapitre IV de son livre sur l'histoire de la folie, coïncida avec la création de l'asile et l'application d'une approche thérapeutique adaptée aux aliénés. Mais ce phénomène éclatant de libération sera accompagné d'un mouvement plus sombre d'aliénation sexuelle.

La naissance de l'asile est saluée avec pompe par les historiens de la psychiatrie comme un geste important de civilisation puisqu'il déchaînait les aliénés. Au lieu d'être condamné à l'emprisonnement, l'aliéné est libéré de sa cage pour déambuler dans une enceinte qui se donne comme vocation de le réintroduire dans le réseau des obligations sociales. Pour Pinel, la guérison de l'aliéné s'inscrit dans un projet global de conditionnement aux vertus morales. Comme le souligne Foucault (1972)

"Il s'agit d'opérer des synthèses morales, d'assurer une continuité éthique entre le monde de la folie et celui de la raison, mais en pratiquant une ségrégation sociale qui garantisse à la morale bourgeoise une universalité de fait et lui permette de s'imposer comme un droit à toutes les formes d'aliénation" (p. 515).

Le traitement moral de la folie préconisé par Pinel visera à promouvoir la primauté des valeurs sociales et la répression des comportements qui s'opposent aux vertus essentielles de la société bourgeoise. Parmi ceux-ci, les activités sexuelles sont considérées comme des activités déréglées chez l'aliéné et nécessitent une surveillance constante pour éviter sa contagion dans l'asile. Dans son traité médico-philosophique sur l'aliénation mentale, Pinel dicte l'impératif de réprimer la masturbation :

"Je parle de l'onanisme dont la malheureuse habitude a été souvent contractée avant la puberté, mais que de jeunes personnes les plus réservées et les plus décentes peuvent aussi éprouver par l'excitation nerveuse... Ce vice peut n'être que passager... se perpétuer et devenir une sorte de contagion à d'autres aliénés si une extrême surveillance n'entraîne le progrès du mal".

Dès l'institution de l'asile, la sexualité doit être extirpée des aliénés

non seulement au nom d'une éthique prescrite par Pinel mais aussi au nom d'un courant scientifique normatif de l'époque qui retracait les causes des déviations (folie et perversions sexuelles) dans le substrat biologique. La théorie de l'hérédité des maladies mentales était populaire à l'époque ; Pinel s'en est grandement inspiré lorsqu'il condamna les relations sexuelles chez les aliénés :

"Quant aux voluptés sexuelles et au mariage, nous ne concevons pas qu'on puisse sérieusement les demander pour les aliénés. Sans reproduire ce qui a été dit des procréations héréditairement entachées qu'on doit empêcher à tout prix, qui ignore que ce spasme qu'on a comparé à une épilepsie passagère, et dont nous avons déjà signalé les dangers est, en ce qui concerne la production ou de la cure de la folie, de toutes les surexcitations cérébrales, la plus funeste ?"

La sexualité est ainsi interdite à l'aliéné pour deux raisons principales : d'une part, elle est un symptôme à faire disparaître et de l'autre, une cause de la folie.

Cette période paraît aujourd'hui révolue. Il semble exister un nouvel ordre sexuel à l'hôpital psychiatrique. On a introduit la mixité dans plusieurs sections, la contraception est largement diffusée et les passages à l'acte sexuel sont difficilement évitables. Doit-on interpréter la nouvelle pratique de sexualisation de l'institution psychiatrique comme un rejet de l'interdiction sexuelle, un désir de reconnaître la sexualité du malade mental ?

La création de l'asile peut constituer une première révolution psychiatrique mais l'emprise de la pensée psychanalytique représente sûrement la seconde. Foucault (1972) démontre que la psychanalyse incarnée par le médecin entraîna un glissement des structures asilaires pour privilégier l'intériorisation des règles morales. La psychanalyse continue à perpétuer les relations de pouvoir entre le médecin et le malade (pouvoir de nouer et de dénouer les aliénations) sur des questions qui apparaissent dorénavant échapper à l'institution psychiatrique : la vie sexuelle du malade mental.

Pour la psychanalyse, la sexualité conditionne le développement affectivo-émotionnel de l'individu. La libido reste bloquée chez les malades mentaux puisque la maturation affective et la relation objectale sont perturbées. Les activités sexuelles des malades mentaux sont alors perçues et classifiées comme des satisfactions sexuelles de type infantile. En conséquence, il est rentable thérapeutiquement de réintroduire le malade dans son vécu sexuel afin de permettre l'émergence et le dépassement des pulsions et de leur conflit. En laissant s'exprimer la sexualité, on favorise la reconstruction d'un milieu institutionnel proche du monde extérieur, riche d'échanges affectifs et de relations objectales nécessaires pour décoder les investissements libidinaux inconscients et culpabilisés. La sexualisation de l'institution est justifiée puisqu'elle assure un nouveau levier thérapeutique où le vécu sexuel est manipulé pour favoriser la matu-

ration affectivo-émotionnelle du malade (Bourgeois, 1975). Dès lors, la sexualité n'est plus niée mais elle n'a pas de valeur en soi, elle ne vaut que pour son utilité thérapeutique. Ce nouveau statut accordé à la sexualité dans l'institution psychiatrique s'est également produit à l'école.

2. LA SEXUALITE A L'ECOLE

Des événements récents semblent avoir consacré la sexualisation de l'école. L'introduction de cours de sexologie dans les écoles américaines, françaises et même québécoises a peut-être été interprétée comme une défaite de la répression sexuelle. Nous pensons plutôt que le système scolaire continue à contrôler avec subtilité la vie sexuelle dans son enceinte ; les cours de sexologie ne constituent pas une faiblesse de sa vocation répressive mais plutôt une nouvelle forme de régularisation de la sexualité des jeunes. Il nous serait trop long de scruter les multiples formes qu'a adopté le contrôle scolaire de la sexualité au cours de l'histoire des institutions d'éducation. Nous nous limiterons à quelques repères idéologiques et à quelques pratiques révélatrices de la normalisation de la sexualité par l'école.

La première question qui nous vient à l'esprit est la suivante : "Pourquoi a-t-on retardé ou hésité-t-on à planter des programmes d'éducation sexuelle à l'école ?" Cette question fut posée par plusieurs personnes et dans différentes circonstances (Samson, 1975) ; dans la plupart des cas on propose des réponses élémentaires. Il est usuel de jeter le blâme sur les parents, ou les directeurs d'école. Pour conclure, on mentionnera que la mentalité sociale n'a pas assez évolué concernant le phénomène sexuel ; une libéralisation des moeurs favorisera l'implantation de l'éducation sexuelle à l'école.

Les essais d'implantation de l'éducation sexuelle à l'école et les polémiques qui en découlent nous révèlent deux choses importantes pour notre étude : (1) la sexualité a toujours été présente à l'école ; (2) la sexualisation récente de l'école perpétue la normalisation sexuelle des jeunes.

La première constatation (la sexualité a toujours été présente à l'école) peut être surprenante dans un contexte où l'éducation sexuelle a longtemps été absente de l'école et où la sexualité fut interdite dans l'enceinte des maisons de savoir. En ce sens, on peut riposter en disant que l'école n'a jamais voulu s'occuper de la sexualité des jeunes et qu'elle transférait cette préoccupation à la famille. Mais demeurer silencieux devant la sexualité ne signifie pas qu'elle s'évapore. En posant comme postulat que l'école interdisait la sexualité, participait à un mouvement social plus vaste de répression de la sexualité des jeunes, il est tentant de conclure que l'école a tout simplement mis la sexualité à la porte. Abandon-

nons pour le moment cette hypothèse pour adopter celle de Michel Foucault (1976) dans son dernier livre sur l'histoire de la sexualité :

"Censure sur le sexe ? On a plutôt mis en place un appareillage à produire sur le sexe des discours, toujours davantage de discours, susceptibles de fonctionner et de prendre effet dans son économie même" (p.33).

Le mutisme des pédagogues et des éducateurs ne va pas à contre-courant de cette injonction à parler de la sexualité. La sexualité se dit autrement et par d'autres personnes. L'école parle moins par la bouche de ses éducateurs, mais elle exprime tout de même ses idées sur le sexe par différents dispositifs comme les règlements aux jeux ou au coucher, l'aménagement des lieux physiques où tout peut être vu. Ainsi, tout un discours interne de l'institution pédagogique était matérialisé dans des dispositifs fort complexes afin de régler la sexualité des jeunes.

La deuxième constatation (la sexualisation de l'école normalise les jeunes) peut être démontrée par l'étude des programmes d'éducation sexuelle en vigueur dans nos écoles. La majorité d'entre eux s'évertue à transmettre des informations scientifiques où la sexualité est décrite en termes de reproduction biologique ou de relation interpersonnelle. Ce type d'information sexuelle garantit et rassure les parents que la sexualité humaine ne sera pas décrite en termes de plaisir. En privilégiant l'information, l'école consacre son idéal de neutralité scientifique et se laisse une marge de manœuvre pour réintroduire des clivages idéologiques. Ce qui fait dire à Gros-Tribillon et à Nange (1974) :

"Cette obstination à tronquer pour la normaliser l'information rétablit discrètement les vieilles censures au niveau du langage, désormais castré comme le fut jadis l'image, au temps des écorchés asexués (on vient tout juste de les autoriser à retrouver leur intégrité)" (p.27).

Le nouveau libéralisme scolaire en matière de sexualité consiste à briser la conspiration du silence et à parler ouvertement de sexualité. Mais cette dernière s'inscrit sous le couvert de la désormais célèbre éducation à la responsabilité. Voilà le nouveau mot d'ordre (sexuel) !

Afin de mieux illustrer l'omniprésence et la malléabilité du discours sexuel, nous allons étudier un cas particulier de la régularisation de la sexualité. Nous nous attarderons sur le phénomène de la masturbation. L'évolution des idées et des pratiques envers l'auto-érotisme pourrait se poser en faux contre notre interprétation. En effet, on parle de la masturbation à l'école et les adultes sont moins restrictifs envers cette activité sexuelle. Doit-on revenir à l'hypothèse de la réduction progressive de la répression ou poursuivre la démonstration de la versatilité du contrôle de la sexualité ?

LE CONTROLE DE LA SEXUALITE : LE CAS DE LA MASTURBATION

Le phénomène de la masturbation a subi une évolution fort curieuse et même paradoxale au cours de son histoire. Voilà deux siècles, elle était considérée comme la cause de la folie et de nombreux désordres physiques. Aujourd’hui elle est valorisée et même reconnue comme un instrument thérapeutique dans le traitement des difficultés sexuelles. Combatte jadis par l’institution psychiatrique, l’auto-érotisme est devenu un rouage important de cette même institution. Hier elle faisait peur ; maintenant elle est un support pour vaincre la peur sexuelle. Nous faisons l’hypothèse que cette nouvelle prescription ne correspond pas à une rupture brutale avec le passé, une transformation radicale des relations entre l’institution et la sexualité. Elle démontre plutôt la capacité d’adaptation d’une société dans son projet de contrôle de la sexualité, par le fait même de l’individu tout entier. La réponse à une première question nous permettra d’illustrer cette interprétation : “Pourquoi cette hantise pour la masturbation au 18e siècle ?”

1. LA MASTURBATION DANGEREUSE

Le comportement masturbatoire est devenu un problème médical assez tardivement, soit à partir du 18e siècle. Avant cette époque, la masturbation était interdite et condamnée par les autorités religieuses. La tradition judéo-chrétienne interdit la masturbation parce qu’elle ne respecte pas la fonction naturelle reconnue à la sexualité : la procréation. L’onanisme est traité comme un péché solitaire et attire peu l’attention de la science médicale.

L’entrée spectaculaire de la masturbation dans la pathologie clinique se fit surtout par la parution en 1760 du livre intitulé *L'onanisme, ou dissertation physique sur les maladies produites par la masturbation* rédigé par le docteur Samuel Tissot. Le médecin ne parle pas de la morale : tout est appuyé sur des faits scientifiques. Tissot analyse successivement les causes, les symptômes et les remèdes de l’onanisme. Quant aux symptômes, il trouve que l’onanisme amène l’affaiblissement général du corps et des facultés intellectuelles, les douleurs dans tous les organes, les boutons et les démangeaisons, les troubles intestinaux et des organes génitaux. Les causes de l’onanisme sont à la fois psychologiques et psychiques. Parmi celles-ci, il s’attarde à l’imagination illimitée et à l’idée fixe. Quant aux remèdes, le médecin propose une série de mesures hygiéniques de nature psychologique (ex.: prendre de l’exercice, avoir des occupations variées) et physique (ex.: régime alimentaire, sommeil, bains froids, potions diverses). Mais le remède miracle est la terreur, le rappel des maux associés à l’onanisme.

Le livre de Tissot ouvre le débat médical sur la masturbation. Ses

descriptions sont largement diffusées dans toute la société. Il y a des avis divergents mais la médecine est du côté de Tissot et ses thèses se trouvent confirmées par d'autres médecins. Il faudra attendre Freud et ses disciples pour trouver une attitude différente envers le problème. La popularité du livre de Tissot s'harmonise avec deux événements historiques importants : (1) une nouvelle conception de l'enfant ; (2) l'avènement de la société industrielle engendre la catégorie humaine d'adolescent.

Au moment où la société s'industrialise, elle invente aussi l'école pour fixer à l'enfant sa place dans la société et sa remise entre les mains des pédagogues. L'idéologie pédagogique de cette époque peut être repérée dans le livre désormais célèbre de Jean-Jacques Rousseau intitulé *L'Emile ou l'éducateur*, paru en 1762. Rousseau donne à l'enfant de ce siècle le statut qu'on lui cherchait. Il décrit le développement des besoins, des capacités, des droits et des limites de l'enfant. Dans son éducation, l'enfant ne doit pas être corrompu par le monde mais être guidé par un éducateur qui est lui-même inspiré par la nature. Il ne faut pas dénaturer l'enfant mais la pure nature est défaillante ; il faut alors l'aider et suppléer à sa fragilité pour l'élever au rang d'adulte. Laissé à lui-même, Emile glisse vers la perversion. La bonne suppléance du précepteur se fait surveillance de tous les instants.

Dans ses directives pédagogiques, Rousseau va faire fermenter la panique des éducateurs à l'égard de la masturbation de l'enfant. Le précepteur préférerait mille fois qu'Emile s'abandonne à la débauche plutôt qu'au plaisir solitaire qui anéantit la volonté. Ce spectaculaire avertissement annonce un danger fort grave qu'entraîne l'onanisme. Quel est-il ? Pour Rousseau, l'onanisme entraîne non seulement un détournement des forces naturelles de l'enfant mais surtout une remise en cause de l'ensemble du système éducatif de suppléance. Si Emile est capable de trouver son plaisir et de se satisfaire lui-même, il ne verra plus la nécessité d'être supervisé par un précepteur, d'avoir besoin des services d'une suppléance. Dans le danger de la masturbation, il ne s'agit pas tant de la faiblesse d'Emile que de sa perte et dans sa chute, celle de l'éducateur.

Il est alors bien compréhensible que l'éducateur craigne la masturbation et envisage avec répugnance le corps sexué de l'enfant. Mais cette méfiance de la sexualité n'est pas seulement dirigée vers l'enfant. Pour bien accomplir sa fonction éducative, le précepteur doit prendre en charge l'enfant et ne pas le quitter un instant. La formation du couple enfant-éducateur est érigée sur la négation de la sexualité. En excluant la sexualité de l'élève c'est en même temps celle de l'éducateur qu'on exclut. Dès son origine, l'école bourgeoise fut fondée sur la dé-érotisation des relations entre l'élève et l'éducateur, sur l'exclusion de la sexualité de l'école.

Avec la création de l'école, on engendra le second événement historique : la formation du groupe des adolescents. La baisse progressive de l'âge de la puberté et l'élévation de l'âge admissible pour le mariage ont

fait émerger une catégorie (l'adolescent) située entre l'enfant et l'adulte. L'adolescent a toutefois subi le même sort que l'enfant vis-à-vis de la sexualité: on lui refuse le monde adulte, on lui attribue un caractère enfantin (infantilisme) qui ne lui permet pas d'accéder à la sexualité. La bourgeoisie recherchait un nouvel ordre social où toute activité sexuelle devait être réservée au mariage monogamme. Pour répondre à cette idéologie sexuelle, les éducateurs et les adultes étaient préoccupés par le contrôle de la sexualité à l'adolescence. L'idéologie sexuelle coincide d'ailleurs avec l'idéologie économique : sans contrôle et sans maîtrise, les dépenses énergétiques produisent la faillite (psychosomatique ou économique). Pour Van Ussel (1970) la répression de la masturbation s'insère dans un projet global d'implantation d'un nouvel ordre social et du contrôle de l'individu :

"La lutte contre l'autosatisfaction peut être considérée comme une tentative de rétablir l'ordre chez l'individu, dont le seul objectif doit être le rendement. Nous ne voyons nulle part si clairement la volonté de la bourgeoisie de détruire les expériences menant au plaisir" (p.191).

2. LA MASTURBATION BIENVEILLANTE

De nouvelles écoles de pensée ont depuis lors réfuté la tradition médicale de Tissot ou pédagogique de Rousseau. On a commencé par dire que l'onanisme n'est pas plus nuisible que les autres activités sexuelles pour aboutir à la démonstration de son utilité pour préparer la communication érotique (Desjardins et Crépault, 1969). La crainte de la masturbation a-t-elle disparu ? Si oui, nous devons scruter par quel mécanisme la société a exorcisé cette réalité effrayante.

La formation de la catégorie d'adolescents a permis de créer des rapports entre des groupes d'âge; cette différenciation entre l'adolescent et l'adulte assure la permanence du contrôle de la sexualité par l'adulte. La sexualité de l'adolescent est représentée comme immature et en formation; la masturbation n'est que le tribut d'une jeunesse souvent égarée. Ce qui fait dire à Schérer (1974) :

"La masturbation, elle, est rangée parmi les inconvénients inévitables de l'absence de maturation, du stade de l'auto-érotisme, ou bien encore elle est intégrée à une conception hygiénique, aussi peu érotique que possible, de la bonne maîtrise de son propre corps réservé par la suite à des usages plus conjugaux. Devenue instrument pédagogique, comment présenterait-elle encore un danger" (p.30).

En permettant la masturbation à l'adolescent, on n'a pas pour autant libéré le plaisir des contraintes sociales. Ce n'est pas la possibilité de jouir librement qu'on a voulu reconnaître en permettant aux jeunes de se masturber; on a tout simplement inséré la découverte et l'exploration des potentialités corporelles dans le cadre d'une philosophie et d'un appareillage d'exercices récupérés par la société. On assiste aujourd'hui à un dé-

ferlement de livres qui traitent du corps, d'expériences pour mieux saisir les messages de son corps. Les représentants de l'idéologie dominante n'ont plus peur du corps; ils l'ont toujours manipulé et contrôlé pour satisfaire leurs besoins d'exploitation et de production. Ils donnent l'impression par cette diffusion des discours et des pratiques sur le corps que nous le possédons mieux, qu'il nous appartient et que nous devons le faire profiter. Au-delà de cette illusion, on perpétue le contrôle sur le corps. La possibilité de jouir de son corps est accordée et encadrée par tout un appareillage de techniques qui dictent la nature de cette jouissance et la façon de l'atteindre. La masturbation a été transformée en technique thérapeutique pour accéder à la jouissance normalisée. L'évolution de cette pratique sexuelle dans l'histoire nous conduit maintenant au coeur du débat de la relation entre la sexualité et l'institution, à la notion de normalisation sexuelle.

L'INSTITUTION ET LA NORMALISATION SEXUELLE

Un nouveau concept et une nouvelle pratique se sont développés dans le milieu de la santé mentale pour promouvoir l'intégration sociale des malades mentaux (Lanouette, 1976). La "normalisation" constitue un projet global d'intégration du déviant dans les différentes sphères de l'activité humaine comme l'éducation, le travail et le loisir. Ce nouveau projet social pose inéluctablement la question des droits des malades mentaux à une vie sexuelle normale. La problématique de sa normalisation sexuelle peut être interprétée à partir de la signification des liens existant entre l'institution et la sexualité.

1. L'INSTITUTIONNALISATION DE LA SEXUALITE

Le terme institution selon la définition du dictionnaire signifie dans son sens figuratif qu'une chose est établie et réglementée. Lorsque l'on dit "Ce comportement est devenu une institution dans notre société", nous voulons préciser que cette activité est devenue une habitude sociale, un comportement obligatoire régi par des normes. C'est pourquoi les gens diront : "C'est normal de faire cela" pour justifier leur geste institutionnalisé.

La sexualité n'échappe pas à cette institutionnalisation. La vie amoureuse et sexuelle est réglementée par un réseau complexe de normes. Par exemple, le choix du partenaire sexuel et conjugal ne s'effectue pas selon le libre arbitre des personnes en cause mais bien plutôt selon des règles sociales qu'elles ont intégrées. Ainsi, les jeunes acceptent généralement de devenir un partenaire sexuel, de passer à l'acte sexuel à condition d'être amoureux de leur partenaire. La recherche sur la sexualité des jeunes

Québécois effectuée par Crépault et Gemme (1975) révèle que l'amour et non plus le mariage devient la norme régissant les rapports sexuels chez les jeunes. La sexualité est alors dépendante des règles normatives qui structurent les relations sentimentales.

Le constat de l'institutionnalisation de la sexualité nous amène à parler de la norme. La fonction la plus visible de la norme consiste à poser une obligation de comportement. Les normes sexuelles viennent définir ce qui est permis ou interdit en sexualité. Mais la norme ne se limite pas à nous indiquer ce qu'il faut faire ou ne pas faire dans notre vie sexuelle. Elle assure une identification aux personnes qui adhèrent à ces règlements ou en dévient. Par exemple, l'homosexuel ne respecte pas la norme dominante des relations hétérosexuelles à finalité procréatrice. Combien de gens diront "Ce n'est pas normal d'avoir des rapports sexuels avec des personnes de même sexe; ils sont malades". Alors, l'homosexuel est reconnu et identifié comme un être anormal; on lui attribue une étiquette qui sera la marque visible de son identité d'homosexuel. Le repérage des sexualités anormales s'inscrit dans le processus d'institutionnalisation de la sexualité, du codage des gestes sexuels afin que les gens puissent s'identifier et se modeler à la norme sexuelle dominante, et en faciliter la normalisation sexuelle.

Le rôle principal de l'institutionnalisation de la sexualité est d'enca- drer la vie sexuelle de moins en moins par des sanctions juridiques, par des édits imposés de l'extérieur mais bien plutôt par un mouvement inté- rieur d'appropriation de la norme, d'identification à des institutions sexuel- les comme les fréquentations et le mariage. L'identification sexuelle est inscrite dans des codes intériorisés à un tel point qu'il est de moins en moins nécessaire d'imposer des règles pour maintenir l'ordre sexuel. En paraphrasant l'idée énoncée par Michel Foucault (1972) il nous semble que le pouvoir sexuel s'est caché pour prendre la forme insidieuse, quotidienne de la norme sexuelle.

Pour illustrer cette hypothèse, arrêtons-nous quelque peu au libéralisme érotique qui prévaut actuellement dans notre société.

Les mass média diffusent d'une façon massive des messages érotiques et même proclament les bienfaits du plaisir polymorphe. Au cinéma et dans les revues, nous avons vu apparaître un dévoilement de plus en plus révé- lateur du corps et des variations érotiques. Ce déferlement de l'érotisme est interprété par certains comme le symptôme d'une crise des valeurs morales, une menace à l'ordre sexuel. On peut s'interroger sur les raisons qui motivent une société à prendre le risque de briser l'ordre social par l'abolition des censures. Mais le risque semble bien calculé puisque l'éro- tisme n'a pas entraîné de désordre social, ni modifié radicalement les rap- ports entre les sexes.

L'exhibition permise de l'érotisme est récupérée et se greffe sur le processus global de normalisation sexuelle. La société se préoccupe de

développer de nouvelles identités afin de mieux contrôler les individus. Elle ne peut se permettre de laisser l'érotisme hors de sa tutelle. En offrant aux gens des nouveaux modèles érotiques et tout un appareillage normatif pour les atteindre, la société perpétue sa domination sur la sexualité. Il est tout de même intéressant de constater que les consommateurs de pornographie et les adeptes du changement de partenaire (mate-swapping) se recrutent généralement chez les éléments les plus conservateurs de la société américaine.

Les moeurs sexuelles de notre époque représentent une situation énigmatique. Pour surmonter notre fascination de la stabilité de l'ordre sexuel, on peut se demander par quels moyens la société réussit à empêcher les débordements sexuels qui pourraient menacer l'organisation sociale. Une réponse satisfaisante à cette question demanderait une recherche qui dépasse le cadre de cet article. Nous nous limiterons à résumer les principaux moments du processus complexe et permanent de normalisation sexuelle de l'individu. Ce dernier débute par une censure des expériences de plaisir et un refoulement du désir interdit chez l'enfant. Le refus et la perte de l'autonomie sexuelle seront remplacés par un modèle normalisé du vécu sexuel. Toute réactivation de ce désir provoque des réactions de peur et d'inquiétude car elle menace l'individu dans son identité même. Il pourra se réfugier dans les modèles artificiels qui deviennent réconfortants et sécuritaires. Bien d'autres identifications se superposent à celles-là, amplifiant les disjonctions entre ce qui est acceptable et non acceptable, entre ce qu'il faut intégrer et rejeter, entre ce qui est normal et anormal.

L'exposition des réalités sexuelles déviantes n'est plus inquiétante ni pour la société ni pour l'individu dans la mesure où elle est assumée par l'institution sexuelle, a été récupérée et introduite dans le réseau des identifications. Les perversions peuvent être exhibées si elles sont normalisées, c'est-à-dire si une distinction est établie entre la recherche de la jouissance institutionnalisée et le plaisir interdit ou irrécupérable. Après avoir créé une peur à ce sujet, la norme rassure l'individu en lui fournissant un lieu d'exécution, une impression de conquête de la jouissance. Ainsi est assurée et perpétuée la soumission de l'individu.

2. LA NORMALISATION SEXUELLE DES MALADES MENTAUX

Quel est, dans la perspective qui nous occupe, le problème de la normalisation sexuelle des malades mentaux ? Les résistances à ce projet originent principalement de l'inquiétude que suscite la représentation du vécu sexuel du malade mental. Il évoque ce que personnellement et collectivement on essaie de contrôler. Le malade mental devient alors investi de toute une symbolisation qui contribue à définir la normalité sexuelle. Il n'est pas acceptable de copier et de vivre la sexualité du fou car il faut être capable de maîtriser ses pulsions, de percevoir et de comprendre les

messages subtils d'interdiction et de séduction, de se soumettre aux règles qui régissent les rapports entre les sexes.

La réponse institutionnelle à la sexualité inadmissible du malade mental s'inscrit dans le processus global de normalisation sexuelle. La société doit avoir recours à un conditionnement plus direct, à une violence plus explicite pour contrôler la sexualité des marginaux. Tony Duvert (1974) résume bien cette idée en disant :

"La police et ses équivalents médicaux n'ont plus qu'à contrôler les marges du système social où, depuis toute une tradition, se réfugient les ratés du conditionnement — les inexploitables, ceux qui ont gardé trop ou trop peu qu'ils constituent un vrai pouvoir contre le Pouvoir, mais parce qu'ils perpétuent, plus ou moins malgré eux, la présence indésirable de la liberté" (p.15).

Dans le cas qui nous intéresse, la société perpétue son processus général de normalisation en définissant et en établissant des lieux d'illégalité où sera permise l'expression de la sexualité déviante afin de pouvoir continuer à la contrôler. En isolant dans l'institution la sexualité du malade mental, on jette la réprobation sociale sur ce qui devient un danger social : la recherche de la jouissance immédiate, dévoilée, dépouillée du manteau de respectabilité.

Lors d'une étude de la permissivité sexuelle dans un centre de santé mentale (Dupras, 1977), nous avons constaté des opinions divergentes envers le passage à l'acte sexuel. L'activité génitale est généralement défendue au malade mental pour des raisons thérapeutiques et d'organisation. La recherche du plaisir érotique par le malade mental constitue une dérogation aux normes scientifiques et institutionnelles. L'intégration de sa sexualité constitue un défi aux rapports hiérarchiques entre le soignant et le soigné. La normalisation sexuelle telle qu'elle se présente actuellement en institution psychiatrique s'inscrit dans un processus global de domination. Ceci étant dit, il nous reste maintenant à approfondir l'appareil scientifique et institutionnel d'encadrement afin d'abolir certains aspects de cette domination et d'instaurer des modes d'action appropriés.

CONCLUSION

Notre étude des relations entre la sexualité et l'institution nous a permis de percevoir la plasticité et l'efficacité constantes des mécanismes de contrôle de la sexualité. La sexualisation actuelle des institutions psychiatriques et scolaires révèle un déplacement tactique du dispositif de normalisation sexuelle. Deux mesures nous paraissent dominantes dans ce projet: l'infantilisation et l'intériorisation des interdits sexuels. Au lieu de bâtir notre argumentation sur une exclusion mutuelle nous avons préféré interpréter la relation entre la sexualité et l'institution sous un

angle positif, basé sur un effort pour faire révéler le dynamisme ingénieux de la normalisation sexuelle. Nous n'avons pas la prétention d'avoir épousé le sujet; au contraire, notre démarche représente une introduction fort profitable à l'étude de la sexualité des malades mentaux, une initiation à l'univers complexe du dispositif sexuel comme le souligne Michel Foucault (1976):

"Entre l'Etat et l'individu, le sexe est devenu un enjeu, et un enjeu public; toute une trame de discours, de savoirs, d'analyses et d'injonctions l'ont investi" (p.37).

BIBLIOGRAPHIE

- BOURGEOIS, M. "Sexualité et institution psychiatrique". *L'évolution psychiatrique*, 1975, 40, 551-573.
- COMFORT, A. *Les fabricants d'anxiété*. Paris: Robert Laffont, 1968.
- CREPAULT, C. et R. GEMME. *La sexualité prémaritale*. Montréal: Les Presses de l'Université du Québec, 1975.
- DESJARDINS, J.Y. et C. CREPAULT. *Le mythe du péché solitaire*. Montréal, Ed. Homme, 1969.
- DUPRAS, A. "La sexualité du déficient mental dans un centre de santé mentale", *Hygiène Mentale au Canada*, 1977, sous presse.
- DUVERT, T. *Le bon sexe illustré*. Paris: Les Éditions de Minuit, 1974.
- FOUCAULT, M. *Histoire de la folie à l'âge classique*. Paris: Éditions Gallimard, 1972.
- FOUCAULT, M. *Histoire de la sexualité 1: La volonté de savoir*. Paris: Éditions Gallimard, 1976.
- FREUD, S. *La vie sexuelle*. Paris: Presses Universitaires de France (recueil de textes), 1969.
- GROS-TRIBILLON, F. et C. NANGE. *Ecole, sexualité, animation*. Paris: Tema-éditions, 1974.
- LANOUETTE, N. "L'intégration du malade mental dans la société", *Santé mentale au Québec*, 1976, 1, 123-130.
- LAPASSADE, G. et R. SCHERER. *Le corps interdit*. Paris: Les Éditions ESF, 1976.
- SAMSON, J.M. (Ed.) *L'éducation sexuelle à l'école ?* Montréal: Éditions Guérin, 1975.
- SCHERER, R. *Emile perverti ou des rapports entre l'éducation et la sexualité*. Paris: Robert Laffont, 1974.
- USSEL, J.V. *Histoire de la répression sexuelle*. Paris: Robert Laffont, 1972.

SUMMARY

The author sets three objectives: to determine the status of sexuality in pedagogical institutions; to examine the means used to control sexuality; and to trace a global interpretation of the links between sexuality and the institution. The development of the asylum saw the appearance of moral treatment which sought to promote certain social values and to repress those behaviours such as sexual activity which opposed the fundamental bourgeois social virtues. These notions were presented in the guise of an ethical standard and a normative scientific current (eg. sexuality is a symptom to be eliminated; it is a cause of insanity.) Now, while no longer attacked in the institution, sexuality is nonetheless perceived as lacking any inherent value and is worthwhile only in terms of its therapeutic utility. The same phenomenon is observable in the school. To illustrate the second point the author analyses the phenomenon of masturbation. The 18th century saw masturbation cited as the cause of insanity and numerous physical disorders. Viewed as a diversion of the child's natural forms, and as bringing into question the substitutive educational system, masturbation was excluded from the school of the period. At present, masturbation is permitted but there is no recognition of the child's free enjoyment. Instead a system of exercises has been developed which permit the child greater body control. This masturbation has become a therapeutic technique to obtain a normative level of pleasure. Touching on the third point, the author states that society regulates sexual life with a complex normative system in order to incorporate it within an identification with sexual institutions and no longer with judicial sanctions. Applying this analysis to the situation of the mentally ill, the author argues that the latter's sexuality is socially normalized by the definition and utilisation of illegal areas where its actualization is permitted.